



CAPSSA

DEMANDE DE RENTE D'EDUCATION

Le demandeur complète les rubriques 1-2-3, joint les pièces justificatives listées à la rubrique 4 et adresse l'imprimé à la CAPSSA.

1 – SITUATION DU PARTICIPANT DECEDE

N° d'immatriculation à la Sécurité Sociale :

Nom : Nom de naissance :

Prénom (s) :

Né(e) le : Lieu de Naissance :

Date du décès :

2 – SITUATION DU DEMANDEUR

N° d'immatriculation à la Sécurité Sociale :

Nom : Nom de naissance :

Prénom (s) : Né(e) le :

Situation de l'Orphelin :
(Scolaire, élève, étudiant, apprenti, en activité, chômeur, reconnu inapte médicalement à toute activité)

Adresse :

Code postal : Ville :

Si la demande est formulée pour le compte d'un orphelin mineur ou d'un majeur protégé :

Nom de l'administrateur, du tuteur ou du curateur :

Prénom (s) : Né(e) le :

Adresse :

Code postal : Ville :



3 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :
déclare avoir pris connaissance des textes régissant les garanties décès.

Je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur le présent imprimé.

Je m'engage à signaler tout changement de situation susceptible d'avoir une incidence sur le service de la rente : cessation d'études, exercice d'une activité rémunérée, situation d'incapacité au travail...

Je m'engage également à reverser toutes sommes indûment perçues.

Fait à : le

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

4 – PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA DEMANDE

- Original de l'acte ou du bulletin de décès du participant.
- Pièce d'identité du demandeur (**au choix**) :
 - extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
 - photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité ;
 - photocopie du passeport en cours de validité.
- Photocopie du livret de famille, et le cas échéant, du jugement de tutelle ou de curatelle.
- Justificatif de la situation de l'orphelin (original du certificat de scolarité, photocopie du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, photocopie de la carte COTOREP ou certificat médical...).
- Relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne (la rente est payable au compte personnel du bénéficiaire ou à un compte joint et s'il s'agit d'un enfant mineur ou d'un majeur protégé, au compte de l'administrateur, du tuteur ou du curateur).
- Photocopie de l'avis d'imposition ou de non imposition à l'impôt sur le revenu.

Les réponses obligatoires contenues dans cet imprimé sont utilisées pour la gestion des garanties décès. Tout défaut de réponse engendrera des retards dans le traitement du dossier. Les réponses contenues dans cet imprimé peuvent faire l'objet des droits d'opposition, d'accès, de communication et de rectification figurant aux articles 38-39 et 40 de la loi N°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.